



Année scolaire 2020/2021



TABLE DES MATIERES

Mot de la RE.....	page 4
Mot des Communes.....	page 5
Calendriers scolaires officiels pour 2020-2021.....	page 5
Horaire des classes.....	page 6
Bâtiments scolaires.....	page 6
Enseignants.....	page 7
Alternances.....	page 8
Droits et devoirs.....	page 8
Règlement d'établissement.....	page 8
Horaires des transports, Le Flon.....	page 9
Horaires des transports, Saint-Martin, bus le Jordil et Besencens.....	page 10
Horaires des transports, Saint-Martin, bus Fiaugères.....	page 11
Infos transports.....	page 12
Charte des utilisateurs du bus scolaire.....	page 13
Déménagement.....	page 14
Sécurité routière, recommandations parents.....	page 15
Sécurité routière, recommandations Police Cantonale.....	page 16
Education physique.....	page 16
Cours de piscine.....	page 17
Absences.....	page 18
Religion.....	page 19
Matériel.....	page 20
Manifestations et activités.....	page 21
Camps de ski et camp vert.....	page 22
Santé.....	page 23
Conseil des parents.....	page 24
Aides utiles.....	page 25
Services locaux.....	page 26
Accueils extrascolaires.....	page 27



MOT DE LA RE

Chers Parents,

Ce fut une année marquée par la pandémie, ce qui a remué nos habitudes et amené une nouvelle vision de notre quotidien.

Comme à l'accoutumée, nous avons le plaisir de vous proposer ce fascicule dans lequel vous trouverez tous les détails et renseignements utiles pour la nouvelle année scolaire. A conserver précieusement.

Je me réjouis d'avance de parcourir l'année qui vient avec toutes les personnes au service de notre école. Et je tiens à remercier chaleureusement les enseignants qui partent :

Annick Appetito, Sarah Berset, Olivia Théraulaz, Anandra Freymond, Nathalie Gobet et Adrian Maurer qui s'aventurent vers de nouveaux défis professionnels. Et nous accueillons :

Sylvain Roux, Alizée Boschung, Amélie Magnin, Stella Picasso et Lisa Guggiari. Evelyne Cardinaux s'octroie une année sabbatique.

Pour l'accueil des élèves à la rentrée scolaire, je serai présente une année sur l'établissement de Le Flon, l'année suivante sur Saint-Martin et ainsi de suite.

A vous tous, Parents et Enfants, je vous souhaite une belle et fructueuse année scolaire 2020-2021.

REMARQUES IMPORTANTES

Les informations contenues dans ce fascicule ne seront en principe pas rappelées par les enseignants. Aussi, nous vous demandons de le conserver précieusement et de le consulter régulièrement.

- *Les données y figurant sont celles connues au 1^{er} juillet 2020.*
- *Nous ne saurions trop insister sur la nécessité d'un climat de confiance et d'une collaboration régulière et harmonieuse entre parents et enseignants. Si vous désirez un entretien avec l'enseignant(e) de votre enfant, contactez-le (la) directement. Grâce à un dialogue constructif, les problèmes peuvent certainement se régler.*

Cependant, si des parents jugent qu'il est nécessaire d'intervenir auprès d'une instance supérieure (responsable d'établissement, inspecteur, direction de l'Instruction publique), il est indispensable, dans un souci de transparence, d'en informer l'enseignant(e) puis, si nécessaire, le responsable d'établissement et l'inspecteur.



MOT DE LA COMMUNE

Depuis la fusion et la création du cercle scolaire Le Flon/Saint-Martin, les enfants de la 1H à la 8H peuvent être déplacés en classe partielle ou complète d'une école à l'autre.

La date butoir des effectifs scolaires est le 15 mai de chaque année. La répartition des élèves ne peut donc se faire avant cette date et ne peut en conséquence être communiquée aux parents avant le début du mois de juin.

Toutes les personnes intervenant dans cette répartition sont conscientes des émotions qu'elles peuvent générer aux élèves et à leur famille, mais le maintien de la qualité de l'enseignement reste prioritaire et le respect de l'application de la loi scolaire reste obligatoire.

CALENDRIER SCOLAIRE

Année scolaire 2020-2021

Jeudi	27.08.2020	Rentrée des classes
Mercredi	07.10.2020	Journée pédagogique des enseignants, les enfants auront congé toute la journée
Lundi	19.10.2020	Début des relâches d'automne
Lundi	02.11.2020	Reprise des classes
Mardi	08.12.2020	Congé de l'Immaculée Conception
Lundi	21.12.2020	Début des vacances de Noël
Lundi	04.01.2021	Reprise des classes
Lundi	15.02.2021	Début des relâches de Carnaval
Lundi	22.02.2021	Reprise des classes
Vendredi	02.04.2021	Début des vacances de Pâques
Vendredi	19.04.2021	Reprise des classes
Jeudi	13.05.2021	Congé de l'Ascension
Vendredi	14.05.2021	Congé du vendredi de l'Ascension
Lundi	24.05.2021	Congé du lundi de Pentecôte
Jeudi	03.06.2021	Congé de la Fête-Dieu
Vendredi	04.06.2021	Congé du vendredi de la Fête-Dieu
Vendredi	09.07.2021	Fin de l'année scolaire

Les calendriers officiels des prochaines années scolaires pour le canton de Fribourg peuvent être consultés sur le site suivant :

<https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/scolarité-obligatoire/calendriers-scolaires-2019-a-2025>

Les autorités communales, responsables du calendrier de l'établissement, ont la possibilité d'attribuer une journée de congé supplémentaire par année scolaire.

Pour la présente année scolaire, ce congé a été fixé le 4 juin 2021, vendredi suivant le férié de la Fête-Dieu.

Aucun congé ne sera accordé juste avant ou après les vacances scolaires.

HORAIRE DES CLASSES



Tous les jours de la semaine :

8h 00 – 11h 40 et de 13h 45 – 15h 25

Sauf le mercredi après-midi qui est congé.

BATIMENTS SCOLAIRES

Etablissement scolaire Le Flon, Route de Moudon 2, 1699 Porsel



021 907 14 08

Etablissement scolaire de Saint-Martin, Rte de Châtel 2, Case postale 24, 1609 Saint-Martin



021 907 70 59

Direction d'établissement : Mélanie Yerly, Route de Moudon 2, 1699 Porsel



dir.ep.flon-st-martin@edufr.ch



078 632 34 54

Site internet du cercle scolaire de le Flon et Saint-Martin :

<https://leflonsaintmartin.friweb.ch>



ENSEIGNANTS

1-2H

Etablissement scolaire de le Flon

Classe A Tatiana Jordan

Classe B Aurélie Thomet et Sylvain Roux

Etablissement scolaire de Saint-Martin

Stéphanie Inacio et Céline Jordil

Classes 3-8H

Etablissement scolaire de le Flon

4 H Jacqueline Bord et Aurélie Thomet

5 H Laurent Gillon

6 H Sarah Gay

7 H Laurence Ecoffey et Cécile Khatanassian

8 H Lisa Guggiari

Etablissement de Saint-Martin

3 H Alizée Boschung

4 H Célia Remy

6 H Nadine Dorthe et Sylviane Vuichard

7-8 H Pascal Sugnaux et Stella Picasso

Activités créatrices

Marie-Luc Ayer

Amélie Magnin

MAO-MAR

Stéphanie Mauron

Laura Müller

Enseignement religieux

Responsable de la catéchèse catholique :

PITTET Antoine

078 872 13 38

Responsable de la catéchèse protestante :

REMECHIDO Céline

079 623 50 80

ALTERNANCES

1-2H selon le tableau ci-dessous

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h00-11h40 1 ^H et 2 ^H 4 unités	8h00-11h40 2 ^H 4 unités	8h00-11h40 1 ^H 4 unités	8h00-11h40 2 ^H 4 unités	8h00-11h40 1 ^H et 2 ^H 4 unités
13h45-15h25 2 ^H 2 unités	13h45-15h25 2 ^H 2 unités		13h45-15h25 1 ^H 2 unités	13h45-15h25 2 ^H 2 unités

Classe 3H congé le mercredi matin ou jeudi matin

Classes 4H congé le mardi après-midi ou le jeudi après-midi

Ces alternances ont été communiquées aux enfants concernés par courrier le 29 mai 2020.

DROITS ET DEVOIRS

Ponctualité : A l'heure précise du début de la classe, les élèves se trouvent dans leur salle de classe, prêts à travailler.

*Habilleme*nt : Les élèves se présentent en classe dans une tenue décente et adaptée.

Médias : Les appareils électroniques, musicaux, photographiques et téléphoniques sont interdits dans le cadre scolaire habituel. Le cas échéant, ils seront confisqués et rendus selon les modalités fixées par l'art. 12 du règlement d'établissement.

REGLEMENT D'ETABLISSEMENT art. 27 RLS

Il se trouve sur le site internet du cercle scolaire <https://leflonsaintmartin.friweb.ch>.
Merci d'en faire bonne lecture.

TRANSPORTS SCOLAIRES

HORAIRES BUS LE FLON

Bus no 1 : Mme Monnard

079 486 72 92

Bus no 2 : M. Schenk

075 432 12 14

ALLER	Bus 1	Bus 2	Bus 1	Bus 2
Porsel, les Bois		7:28		13:13
Pont, TPF		7:31		13:16
Pont, Riondalet		7:33		13:18
Bouloz, Bioleire 1	7:25		13:10	
Bouloz, Bioleire 2	7:26		13:11	
Bouloz, Bruyère*	7:28		13:13	
Bouloz, Praz-Vert 1	7:31		13:16	
Bouloz, Praz-Vert 2	7:32		13:17	
Bouloz, TPF	7:34		13:19	
Porsel, Ecole	7:38	7:38	13:23	13:23
Porsel, Ecole	7:43	7:43	13:28	13:28
Bouloz, TPF	7:50		13:35	
Porsel, Ecole	7:55		13:40	
Saint-Martin		7:53		13:38

RETOUR	Bus 1	Bus 2	Bus 1	Bus 2
Saint-Martin		11:47		15:32
Porsel, Ecole	11:45		15:30	
Bouloz, TPF	11:52		15:37	
Porsel, Ecole	11:57	11:57	15:42	15:42
Porsel, Ecole	12:02	12:02	15:47	15:47
Bouloz, TPF	12:09		15:54	
Bouloz, Biolère 1	12:14		15:59	
Bouloz, Biolère 2	12:15		16:00	
Bouloz, Bruyère	12:17		16:02	
Bouloz, Praz-Vert 1	12:20		16:05	
Bouloz, Praz-Vert 2	12:21		16:06	
Pont, TPF		12:04		15:49
Pont, Riondalet		12:06		15:51
Porsel, les Bois		12:10		15:55

* Bouloz, Bruyère : l'arrêt du bus se fait au bas du chemin des Esserts

Remarques importantes

Si votre enfant doit prendre régulièrement le bus en dehors des trajets compris du domicile à l'école ou vice-versa pour se rendre dans une famille d'accueil (repas de midi et/ou garde en fin de journée), la demande doit en être faite par écrit au bureau communal. Le transport ne pourra être garanti que si la capacité d'accueil du bus le permet.

Tout autre transport occasionnel sortant du cadre scolaire habituel n'est pas accepté.

HORAIRES BUS SAINT-MARTIN

Horaires entre St-Martin et Le Flon :

Départ de St-Martin	Arrivée à Le Flon
7h45	7h55
13h30	13h40

Départ de Le Flon	Arrivée à St-Martin
11h47	11h57
15h32	15h42

Conductrices bus :

Tous les jours sauf mardi : Marianne Geiger 079 649 96 56

Mardi : Ursula Hugi 078 632 13 75

Bus 1 Jordil

Arrêts bus	Aller matin	Retour matin	Aller ap.- midi	Retour ap.- m.
St-Martin école	7h18	12h01	13h03	15h46
Ancienne école	7h20	12h03	13h05	15h48
Laiterie du Jordil	7h24	12h07	13h09	15h52
Croisée Flühmann	7h26	12h09	13h11	15h54
La Préla	7h27	12h10	13h12	15h55
St-Martin école	7h30	12h13	13h15	15h58

Bus 2 Besencens

Arrêts bus	Aller matin	Retour matin	Aller ap.-midi	Retour ap.-m.
St-martin école	7h31	12h14	13h16	15h59
Ancienne laiterie Besencens	7h34	12h17	13h19	16h02
Atelier-Jeux	7h36	12h19	13h21	16h04
Banc de la Fusion	7h37	12h20	13h22	16h05
St-Martin école	7h41	12h24	13h26	16h09

HORAIRES BUS SAINT-MARTIN

Conductrices de bus :

Mercredi et vendredi : Ursula Hugi 078 632 13 75
Lundi, mardi et jeudi : Isabelle Rossier 077 417 63 46

Bus Fiaugères

Arrêts 1^{er} tour	Aller matin	Aller ap.-midi
St-Martin école	7h15	13h00
Hassler	7h17	13h02
Hiaudzi	7h21	13h06
Croisée de Porsel	7h23	13h08
Ancienne Poste	7h25	13h10
Arrêt TPF	7h27	13h12
Bussard	7h29	13h14
Arrêts 2^e tour		
Départ école	7h33	13h18
Abri PC	7h37	13h22
St-Martin école	7h41	13h26

Bus Fiaugères

Arrêts 1^{er} tour	Retour matin	Retour ap.-midi
St-martin école	12h01	15h46
Hassler	12h03	15h48
Croisée de Porsel	12h07	15h52
Hiaudzi	12h09	15h54
Ancienne Poste	12h11	15h56
Arrêt TPF	12h13	15h58
Bussard	12h15	16h00
Arrêts 2^e tour		
Ecole	12h19	16h04
Abri PC	12h23	16h08
St-Martin école	12h27	16h12

Remarques importantes

Si votre enfant doit prendre régulièrement le bus en dehors des trajets compris du domicile à l'école ou vice-versa pour se rendre dans une famille d'accueil (repas de midi et/ou garde en fin de journée), la demande doit en être faite par écrit au bureau communal. Le transport ne pourra être garanti que si la capacité d'accueil du bus le permet.

Tout autre transport occasionnel sortant du cadre scolaire habituel n'est pas accepté.

INFOS TRANSPORTS

1. Les élèves ne sont pas autorisés à pénétrer dans la cour de l'école avant l'arrivée du premier bus. Les parents sont donc responsables de leur(s) enfant(s) jusqu'à ce moment-là.
2. Les élèves doivent être à l'heure pour le départ du bus. Merci de bien vouloir respecter les horaires.
3. Les élèves attendent leur bus à l'endroit indiqué. Les parents sont responsables de leurs enfants sur ces places d'attente jusqu'au départ du bus. Au retour, ils doivent quitter la place après le départ des bus.
4. Les parents sont également responsables pour le cas où l'enfant n'utiliserait pas les transports scolaires.
5. Les maîtres ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables d'accidents survenant avant l'arrivée du premier bus ou après le départ du dernier bus.
6. L'utilisation pour se rendre à bicyclette à l'école n'est pas autorisée, sur décision des conseils communaux, sauf sur demande écrite et motivée auprès de la commune du domicile de l'enfant. La bicyclette peut servir pour se rendre à l'arrêt de bus uniquement mais il est vivement conseillé de permettre aux enfants d'utiliser leur vélo qu'après les séances pratiques de sécurité routière scolaire. Les risques encourus sont de la seule responsabilité des parents.
7. Les planches à roulettes, rollers, patins à roulettes, chaussures à roulettes, trottinettes sont interdits dans le cadre scolaire habituel. La cour de l'école est interdite d'accès pour les vélos en tout temps.
8. Tous les enfants sont surveillés à la sortie de l'école jusqu'au départ des bus.
9. Toutes les questions et demandes concernant les transports sont à adresser à la commune de domicile de l'enfant.

CHARTRE DU BUS

Je suis un utilisateur régulier du bus scolaire. Ainsi mes déplacements jusqu'à l'école sont facilités. Durant les transports, j'adopte un comportement correct et je respecte les règles établies par les autorités scolaires, le transporteur et les enseignants de l'établissement.

Si je ne respecte pas ces règles, on me le rappellera et si ces rappels ne suffisent pas, il y aura pour moi des conséquences.

Article 1

J'attends derrière le point fixé jusqu'à ce que la porte du bus soit complètement ouverte et le marchepied entièrement déployé.

Article 2

J'entre et sors du bus sans courir et sans pousser les autres. J'attends que le bus soit reparti avant de prendre le chemin de ma maison.

Article 3

Durant le trajet, j'attache ma ceinture et je reste assis jusqu'à ce que la porte soit entièrement ouverte et le marchepied entièrement déployé.

Article 4

Je respecte le bus et son équipement. Je ne mange pas et je ne bois pas à l'intérieur. Je garde mes pieds à terre.

Article 5

Je respecte mes camarades et le conducteur et j'applique les exigences de ce dernier.



DEMENAGEMENT

En cas de déménagement, les parents doivent en avertir les enseignants et les autorités concernés le plus rapidement possible.

Une prolongation de la scolarité dans l'établissement est soumise à autorisation qui doit être adressée à l'inspecteur scolaire suffisamment tôt afin de pouvoir recueillir tous les préavis nécessaires.

SECURITE ROUTIERE

RECOMMANDATIONS PARENTS

En début de matinée ou d'après-midi, l'enfant est accompagné et il rejoint les autres élèves dans la cour d'école. Si l'arrivée n'excède pas les délais autorisés, il bénéficie de la surveillance de l'enseignant responsable.

- Sortie d'école
En fin de matinée ou d'après-midi, les parents attendent leurs enfants exclusivement sur l'aire d'attente réservée aux parents.

Dès sa sortie d'école, l'élève se rend au fond de la cour pour prendre contact avec le parent qui l'attend sur l'aire d'attente.

- Dépose en voiture
Les parents qui viennent amener ou récupérer leurs enfants en voiture doivent stationner dans les cases marquées du parking, et non sur les passages de circulation. Dès sa sortie d'école, l'élève se rend au fond de la cour pour prendre contact avec le parent qui l'attend sur l'aire d'attente.

Il est interdit de se parquer sur la place des bus.

- Accès des parents à l'intérieur de la cour
Nous demandons expressément, sauf cas exceptionnels, que les parents attendent à l'extérieur du bâtiment.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

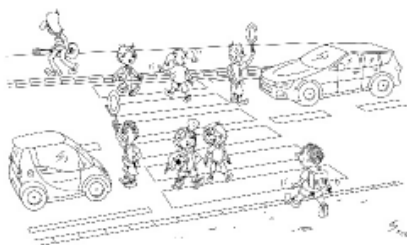
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :

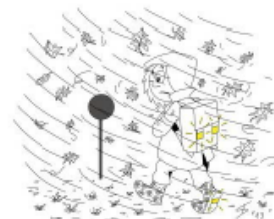


- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appui-tête,... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière
☎ +41 26 305 20 30
🌐 www.policefr.ch

Etat : mai 2020

EDUCATION PHYSIQUE

Etablissement de Saint-Martin

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
4H		1H		
3H				
6H & 7H	3H	7-8H		
Pause de midi				
2H			6H & 8H	4H

Etablissement de Le Flon

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7H			6H	1-2H
8H		4H	8H	1-2H
Pause de midi				
4H	6H		5H	7H
	5H			

Equipement

Pour la leçon d'éducation physique, les élèves porteront une tenue de sport (t-shirt, cuissettes ou training, ...) ainsi que des chaussures de sport à semelles **blanches ou transparentes**, indication **no marking**, à contrôler lors de l'achat (exigence de la Commune), uniquement réservées pour l'intérieur.

Pour les activités à l'extérieur, **les élèves portent des chaussures de sport réservées à cet effet**. La douche est **obligatoire** (sauf pour les 1H) après la leçon d'éducation physique. Les élèves auront donc le nécessaire pour se doucher.



COURS DE PISCINE

Lundi après-midi à la piscine de Châtel-St-Denis

Dates	Classes
14 septembre 2020 12 octobre 2020 16 novembre 2020 14 décembre 2020	2H de Saint-Martin 6H de Le Flon
<i>Les 2H de Saint-Martin pique-niqueront à l'école et seront pris en charge par les transports TPF venant de le Flon vers 13h15 à l'école de Saint-Martin.</i>	
11 et 18 janvier 2021 1 ^{er} et 8 février 2021	2H de Le Flon 4H de Le Flon
1 ^{er} , 8, 15 et 22 mars 2021	4H de Saint-Martin 7-8H de Saint-Martin
29 mars 2021 19 et 26 avril 2021 3 mai 2021	5H de Le Flon 7H de Le Flon
10, 17 et 31 mai 2021	3H de Saint-Martin 6H de Saint-Martin
7,14, 21 et 28 juin 2021	8H Le Flon

Les garçons portent des shorts de bain courts.

Tous les enfants aux cheveux longs doivent se les attacher et porter un bonnet de bain.

Etablissement de Le Flon :

Les leçons de natation auront lieu de 13h30 à 15h00.

Les trajets se font en bus spécial, selon les horaires suivants :

Départ : 12h55 Bouloz arrêt TPF / 13h00 Ecole Porsel / 13h05 Pont arrêt TPF-

Retour: 15h40 Pont arrêt TPF / 15h45 Ecole Porsel / 15h50 Bouloz arrêt TPF

Les enfants de Saint-Martin pique-niqueront en classe avec l'enseignant.

Etablissement de Saint-Martin:

Les leçons de natation auront lieu entre 13h00 et 14h30.

Tous les enfants pique-niqueront en classe avec l'enseignant.

Départ du bus pour la piscine à 12h30 de l'école et retour au plus tard à l'école à 15h15 pour le retour à la maison selon l'horaire normal.

ABSENCES

En cas de **maladie ou d'accident**, les parents ou autres personnes qui ont la garde téléphonent à l'école de leur enfant dès 7h30, mais au plus tard 10 minutes avant le début de la classe pour signaler son absence à son enseignant-e.

Merci de rappeler l'école de votre enfant chaque jour pour confirmer le prolongement de l'absence.

Pour les maladies qui durent plus de 4 jours de classe, un **certificat** médical est exigé. Les week-ends, congés, vacances ne comptent pas dans ces 4 jours.

En cas d'absence illégitime, arrivées tardives répétées ou d'un congé obtenu sur la base de fausses déclarations, la Direction d'établissement dénonce les parents à la Préfecture.

Les absences pour des rendez-vous médicaux sont à annoncer le plus tôt possible à l'enseignant-e concerné-e.

En cas d'absence ne relevant pas de la maladie, une **demande d'autorisation** motivée, avec une pièce justificative, le cas échéant, doit être adressée 3 semaines avant l'événement, auprès du RE à l'aide du formulaire adéquat (à télécharger sur le site de l'école) :

<https://leflonsaintmartin.friweb.ch>

Merci de prendre vos dispositions en cas de maladies contagieuses

Dès le 29 janvier 2016, les Services de l'enseignement obligatoire et le Service du médecin cantonal se positionnent comme suit :

Dans les situations quotidiennes à l'école : le personnel enseignant ne donne aucun produit thérapeutique à un élève. Les enseignants ne peuvent prodiguer de soins hormis ceux autorisés par le coupon "Premiers soins".

ABSENCE NON ANNONCEE

Afin de pouvoir agir rapidement en cas de disparition d'un (e) élève, les enseignants utilisent la procédure instaurée ci-dessous :

A) Lorsqu'un enseignant constate qu'un élève est absent en début de classe et que son absence n'a pas été annoncée, il prend contact sans délai avec les parents pour déterminer ce qu'il en est. (*RLS, art. 39.2*). Auparavant, il contrôle si l'information a été transmise à un autre enseignant qui aurait oublié de la lui communiquer.

B) L'enseignant essaie d'appeler les parents à l'aide de la fiche des numéros fournis.

C) Si cette démarche est demeurée vaine, l'enseignant fait appel à des personnes relais définies dans chaque établissement.

D) Ces personnes relais entreprennent les démarches suivantes :

- 1) Appeler à nouveau les parents à l'aide de la liste des numéros de téléphone fournis.
- 2) Si aucune information n'a pu être obtenue, parcourir attentivement le chemin de l'écopier jusqu'à son domicile pour s'assurer que l'enfant n'est pas resté endormi.
- 3) Si aucune réponse n'est obtenue et qu'aucun **des numéros transmis** ne peut être atteint, en accord, si possible, avec le RE ou les personnes relais, appeler immédiatement la police au 117.

Les frais inhérents seront mis à la charge des parents s'il est prouvé que cette intervention découle de leur négligence (*RLS, art. 39.2*).

RELIGION

L'instruction religieuse fait partie de la grille horaire d'une classe primaire : elle occupe 2 unités de 50 minutes par semaine.

L'enseignement d'Ethique et culture religieuse est dispensé par l'enseignant durant une unité. L'enseignement religieux, qui fait l'objet de la seconde unité, est donné par un-e catéchiste (respectivement catholique ou protestant-e). Les 1-2H ont droit à du catéchisme œcuménique en classe.

Coordinatrices de district :

Mme Kopysteka Iwona, Unité Pastorale Saint-Denis

Mme Remechido Céline, Paroisse évangélique réformée de la Veveyse

MATERIEL

Des informations complémentaires concernant un éventuel matériel spécifique vous seront données par l'enseignant.

Les crayons à papier et gommes seront distribués au fur et à mesure des besoins ainsi que diverses autres petites fournitures. Le plumier restera en classe.

Liste des effets et équipements personnels

Base légale : Art. 57 al.2 RLS

Art. 57 Collaboration entre l'école et les parents (art. 30 LS)

² Ils (les parents) fournissent à leur enfant les effets et équipements personnels



Principe : Les vêtements et chaussures adaptés aux activités scolaires font partie des effets personnels. Ceux-ci ainsi que l'équipement sont à la charge des parents.

Effets personnels de l'élève

Chaussons
Chaussures pour la salle de rythmique ou chaussettes antidérapantes
Sac d'école
Plumier
Doublure et étiquettes pour les livres et les cahiers

Matériel pour l'éducation physique et le sport

Chaussures pour la salle de sport
Chaussures pour les activités physiques d'extérieur
Sac de sport
Tenue d'éducation physique pour l'intérieur
Tenue d'éducation physique pour l'extérieur
Tenue pour la natation
Tenues adaptées aux différents sports

Matériel pour les activités créatrices manuelles, les arts visuels et l'économie familiale

Tablier

Matériel particulier

Tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison
Prêt de vêtement de rechange pour les élèves 1-2H
Gobelet en plastique solide ou gourde pour boire en classe
Articles de soins personnels et d'hygiène



MANIFESTATIONS ET ACTIVITES



Les bénéfices de ces activités permettent d'obtenir des rentrées supplémentaires pour financer les camps ou sorties culturelles des élèves du cercle scolaire.

Le loto du cercle scolaire aura lieu dans le courant du mois de mai 2021 à la salle polyvalente de Porsel (la date exacte vous sera communiquée ultérieurement).

Tombola : Les enfants feront une vente qui permettra de remporter des lots en argent. Tirage au sort avant Noël.

Pro Juventute : Pensez aux timbres ou autres objets cadeaux pour réjouir les proches en fin d'année. Faites bon accueil aux vendeurs.

CAMPS

Camp de ski de 5H à 8H

A Vercorin

du 4 au 8 janvier 2021
pour l'établissement de Saint-Martin

A La Lécherette

soit du 25 au 29 janvier 2021 ou
du 8 au 12 février 2021
pour l'établissement du Flon

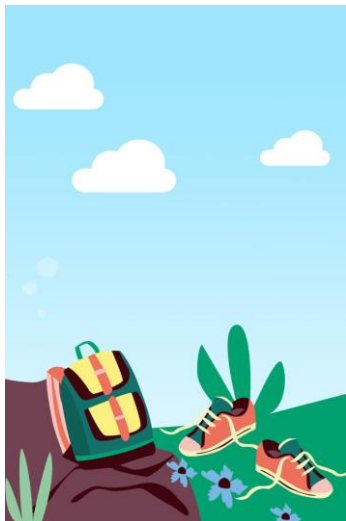
(selon disponibilités qui doivent encore nous être confirmées par les services de l'Armée)



Toutes les personnes qui désirent participer au camp de ski, soit comme moniteur, soit en cuisine, peuvent s'annoncer auprès de :

Laurent Gillon pour Le Flon, contact par mail : laurent.gillon@edufr.ch

Pascal Sugnaux pour Saint-Martin, contact par mail : pascal.sugnaux@edufr.ch



Camp vert de 1H à 4H

Les infos vous parviendront en temps opportun.

Pour les classes 1H, camp vert d'un jour

Pour les classes 2H, camp de 2 jours et 1 nuit

Pour les classes 3H, camp de 3 jours et 2 nuits

Pour les classes 4H, camp de 4 jours et 3 nuits

Comme le prévoit le RLS dans son article 33, l'enseignement peut être organisé, durant un maximum de deux semaines par année scolaire, sous forme de classes vertes, de journées ou de camp de

sport, d'excursions ou de courses d'école. Aussi, ces activités sont obligatoires, en tant que temps scolaire.

Tous les enfants ont l'obligation d'y participer. Seul un élève attestant d'un certificat médical sera exempté de camp et sera placé dans une classe du cercle scolaire.

SANTE

Différents contrôles et examens ont lieu durant l'année scolaire :

Examen médical

Un examen médical de l'enfant est demandé avant l'entrée à l'école enfantine. Cet examen est obligatoire pour tous les enfants avant l'entrée à l'école primaire. Une carte de santé suivra l'enfant pendant toute sa scolarité, carte sur laquelle le médecin attestera que les examens médicaux ont eu lieu. Les parents ont le libre choix du médecin (privé ou scolaire). Un contrôle de la vue et de l'ouïe sera fait dans les classes des 2H, 7H ou 8H.

Contrôles dentaires - prophylaxie

La cabine dentaire viendra à Saint-Martin le 14 septembre et les 16 et 19 novembre 2020 à Le Flon. Toutes les classes auront des conseils pour bien se soigner les dents qui auront lieu du 1^{er} au 3 décembre 2020 selon les établissements scolaires.

Poux

Si vous deviez constater que votre enfant est porteur de poux, il est impératif d'en avvertir son/ses enseignant/s, afin d'enrayer une possible épidémie. Vous pouvez faire un contrôle ou obtenir des conseils anti-poux dans une pharmacie. Un dépistage systématique peut être prévu en cas de nécessité.

Prévention abus

La visite de la Brigade des Mineurs qui devait avoir lieu en 7H à Saint-Martin en juin 2020 est décalée à la rentrée 2020/2021 pour les 7-8H.

Education sexuelle

La soirée d'informations aux parents se tiendra le 3 septembre 2020 à 19h à Semsales, salle de l'école primaire pour les 2H, 6H et 8H.

CONSEIL DES PARENTS



Le Conseil des parents sert à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude. Il est consulté par les autorités compétentes dans les affaires scolaires de portée générale en lien avec l'établissement et pour lesquelles le rôle ou l'avis de parents est important. Il n'a aucune compétence décisionnelle.

Il n'a pas de pouvoirs concernant le fonctionnement pédagogique de l'établissement et ne saurait recevoir, entre autres, des doléances concernant les relations enseignants-parents, qui relèvent uniquement du responsable d'établissement. Son rôle est défini par la LS art. 31 et le RLS art. 58.

Membres :

Maude Cardinaux, Conseillère communale pour Le Flon, responsable du dicastère des écoles ;
Cédric Borer, Conseiller communal pour Saint-Martin, responsable du dicastère des écoles ;
Mélanie Yerly, responsable d'établissement ;
Jacqueline Bord, enseignante Le Flon, déléguée pour les enseignants ;
Sylviane Vuichard, enseignante Saint-Martin, déléguée pour les enseignants ;
Clotilde Medana Schlageter, membre Le Flon ;
Evelyne Tardy, membre Le Flon ;
Christine Morisod-Torche, membre Saint-Martin ;
Hélène Guerre-Billig, membre Saint-Martin ;
Isabelle Molleyres, membre Saint-Martin ;
Jacques Haymoz, membre Saint-Martin.

Pour la rentrée, nous sommes à la recherche de 2 nouveaux membres parents d'élèves domiciliés dans la commune de Le Flon. Si vous êtes intéressés à rejoindre le conseil des parents, merci d'adresser une courte lettre de motivation à l'adresse suivante :
Administration communale, à l'att. de Maude Cardinaux, Chemin du Closel 30, 1699 Bouloz
Délai de remise des candidatures : 21.07.2020

AIDES UTILES

Commune de Le Flon
www.leflon.ch

Commune de Saint-Martin FR
www.saint-martin-fr.ch

Site du SENOF
www.fr.ch/osso

Site internet du cercle scolaire
<https://leflonsaintmartin.friweb.ch>

REPER
Promotion de la santé et
préventions
www.reper-fr.ch

147
Conseils et aide gratuits pour enfants et
jeunes
<https://pj.projuventute.ch>

Brigade des mineurs
Travail de prévention
<https://www.fr.ch/police-et-securite/prevention/brigade-des-mineurs>

CIAO
Site d'aide et d'infos pour ados
www.ciao.ch

Chaperon Rouge
Garde à domicile en urgence
croix-rouge-fr.ch/services/services-aux-familles

Office familial
Association de conseil, soutien et
accompagnement professionnel
aux familles
www.officefamilial.ch

SERVICES LOCAUX



Les élèves, dès la 7H, ont la possibilité de suivre des activités proposées par l'Animation Jeunesse Veveyse. **Renseignements** : 079/ 350 28 29
www.animation-veveyse.ch

- ✓ Bibliothèques publique de la Veveyse, Rte des Misets 7, 1618 Châtel-St-Denis
021 948 64 14
www.biblio-veveyse.ch
- ✓ Services auxiliaires : SLPP Glâne-Veveyse, Rue de l'Eglise 12, 1618 Châtel-St-Denis
www.slpp-gv.ch

Les thérapeutes interviennent uniquement sur demande des parents, idéalement en collaboration avec l'enseignant/e. La demande d'intervention doit être faite au moyen du formulaire « fiche 124 » disponible sur notre site internet suite à un contact préalable avec un(e) de nos thérapeutes.

- ✓ Association familiale d'accueil de jour de la Veveyse
021 947 57 75
- ✓ CO de la Veveyse, Chemin des Crêts 9, 1618 Châtel-St-Denis
www.coveveyse.ch
- ✓ Ecole des parents
www.edpfr.ch
- ✓ Jardins d'enfants L'Atelier Jeux, 1609 Besencens
021 907 62 73
- ✓ Jardins d'enfants Les Koalas, 1699 Porsel
021 907 15 48
- ✓ Ecole Maternelle Le Nuage bleu, 1611 Le Crêt-près-Semsaies
026 918 60 40

ACCUEILS EXTRASCOLAIRES



Qui sommes-nous ?

L'AES Les P'tits Martiflon est une structure communale qui accueille vos enfants de la 1H à la 8H en mettant à disposition des locaux proches des écoles de Porsel et de Saint-Martin, ainsi qu'une équipe éducative.

Que faisons-nous ?

Les enfants viennent jouer, bricoler, lire, dessiner, faire les devoirs... Nous les accueillons tous les matins avant l'école dès 6h30, tous les midis pour le repas et tous les soirs après l'école (sauf le mercredi !) Nous ouvrons également les matinées d'alternance des 3H et 4H, soit les mercredis et les jeudis, ainsi que les vendredis après-midi pour les 1H. L'AES est fermé pendant les vacances et les férias scolaires. Les horaires d'ouverture sont confirmés dès l'inscription d'au moins 4 enfants par unité.

Comment ?

Sur inscription régulière ou irrégulière ou encore en mode dépannage.

Lieux/Contacts :

Site de Porsel

Route d'Invau 4
1699 Porsel

Responsable de l'AES

Dyandra Chassot

079 325 99 94

lesptitsmartiflon@gmail.com

Site de Saint-Martin

Place du Village 1
1609 Saint-Martin

Responsable de l'AES

Suzanne Michel

079 233 17 40

lesptitsmartiflon@gmail.com

Inscriptions :

Administration communale de Saint-Martin

AES Les P'tits Martiflon - Place du Village 3 – Case Postale 4 - 1609 Saint-Martin FR

Vous pouvez également consulter ce fascicule scolaire en ligne sur les sites internet des communes de Le Flon et de Saint-Martin ainsi que sur le site internet du cercle scolaire de Le Flon – Saint-Martin.

Dès la rentrée 2021/2022, ce fascicule ne sera plus distribué sous format papier mais à disposition des parents uniquement en ligne.